Le Burandou

ITI0110

Durée : **3h00**
Distance **10.5 Km**
Difficulté : **Facile**
Dénivelé : **275 m**
Altitude : **765/950 m**
Identifiant : **ITI0110**



Localisation de la commune de départ

Commune de départ : **Tauves**
Coordonnées du panneau de départ : **45.551959, 2.634718**

Rejoindre Tauves, située à 55 km au SO de Clermont-Ferrand, puis poursuivre sur 2 km en direction de Bort-les-Orgues. Dans la descente juste, avant un grand virage à droite, virer à gauche et emprunter une petite route direction Les Jussains, Noilhat, La Vareille.
Parking et panneau de départ au carrefour à l'entrée de Noilhat.
Photo du point de départ : https://maps.app.goo.gl/81dunxi9kMr36mfW6

Descriptif

Départ : Descendre la petite route jusqu'au carrefour à l'entrée de La Roche.

1 – Aller sur la route à gauche. A l'intersection, prendre à droite sur un large chemin. A continuer jusqu'à un croisement. Prendre à gauche, longer une ancienne ferme (Chomet) et toujours suivre la route en laissant deux chemins sur la droite. Passer devant une ferme. Au croisement routier emprunter la route à droite. Au carrefour, aller à gauche jusqu'à une maison isolée à La Plagne.

2 – Prendre le chemin à gauche. Franchir à nouveau le Burandou, continuer en face puis monter le chemin creux jusqu'à une route. La suivre à droite, traverser un hameau (Le Montel) et monter (point de vue sur La-Tour-d'Auvergne et le Sancy) jusqu'à l'entrée du hameau d'Estaux.

3 – Descendre le sentier creux à gauche. A la route, se diriger à gauche jusqu'à un hameau. A la croix rester à droite sur 80 m, quitter la route et s'engager sur un large chemin en face jusqu'à un croisement (autre PR jaune).

4 – Tourner à gauche sur un large chemin, le quitter après 400 m pour aller tout droit dans un chemin herbeux. Il tourne à gauche -vue sur les massifs du Sancy et du Cantal) puis tout de suite à droite jusqu'à une route. L'emprunter à gauche et traverser Noilhat pour rejoindre le départ.

Points d'intérêt

Point de vue –

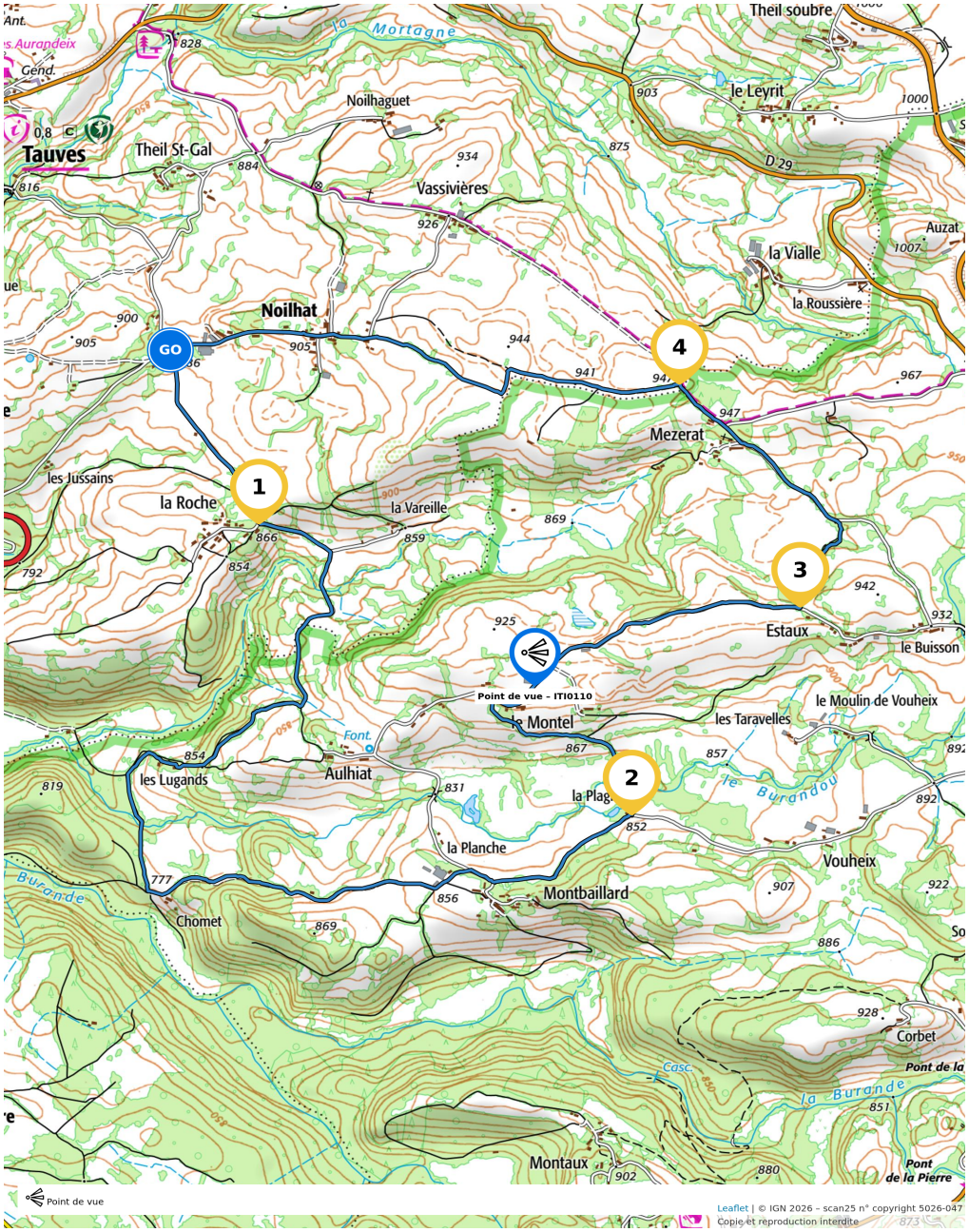

Le Burandou

ITI0110

Information

Circuit impraticable momentanément suite à la tempête 06/2025